DEMANDE D'AIDES À L'AUTONOMIE À DOMICILE POUR LES PERSONNES ÂGÉES : ADRESSE D'ENVOI DU DOSSIER

Vous trouvez ci-dessous les coordonnées de l'organisme auprès duquel le dossier de demande d'aides à l'autonomie à domicile pour les personnes âgées doit être transmis.

Pour l'Accompagnement à domicile des personnes âgées par les caisses de retraite

La demande et tous les documents justificatifs doivent être adressés à la caisse de retraite principale du demandeur :

- soit à la caisse de retraite régionale (Carsat : pour les retraités du régime général, les travailleurs indépendants et les retraités de la Fonction publique d'État);
- soit à la caisse de retraite agricole (MSA) : pour les retraités agricoles.

Pour l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

La demande et tous les documents justificatifs sont à transmettre au département du lieu de résidence du demandeur.

Coordonnées

Le demandeur réside dans le département de la Savoie

Il dépend de . CARSAT Rhône-Alpes .	CARSAT Rhône-Alpes 69436 LYON Cedex 03 Tél : 39 60 Site : carsat-ra.fr
II dépend de MSA des Alpes	MSA Alpes du Nord 73016 CHAMBÉRY Cedex Tél : 09 69 36 87 00 Site : alpesdunord.msa.fr
Il dépend du Département de la Savoie	Pôle social du Département Place François Mitterrand - CS71806 73018 CHAMBÉRY Cedex Tél : 04 79 60 29 29